



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/03/2020
Reçu en préfecture le 06/03/2020
Affiché le 06/03/2020
ID : 077-217701226-20200302-DEL_02MARS__1-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 mars 2020

Délibération n° 01

Date de convocation

21.02.2020

Date d'affichage

25.02.2020

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 34

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2019 – Budget principal

L'an deux mil vingt, le deux mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – M. M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. J. HOARAU – Mme L. BOURRICAT – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

M F. PERIDON par M. G. RACKELBOOM – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme D. REDSTONE par M. G. GEOFFROY – Mme D. LABORDE par M. C. DELPUECH – M. M. HAMDANI par Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA par Mme J. BREDAS – Mme KD. MAKOUTA par M. Y. LERAY.

Absente

Mme MC. BARTHES

Madame Françoise SAVY a été élue secrétaire de séance.

VU les articles L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

VU l'avis de la commission Administration-Finances,

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que le compte de gestion présenté par le Trésorier est établi comme suit :

1) SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	1 301 579,07 €
Résultat au 31/12/2018 reporté	1 739 945,25 €
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 001	3 041 524,32 €

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	158 070,43 €
Résultat au 31/12/2018 reporté	2 087 487,95 €
Excédent ou déficit cumulé	2 245 558,38 €

3) RESULTAT DE CLOTURE 5 287 082,70 €

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 02 mars 2020

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 34
Contre : -
Abstentions : -